

Faisabilité et conditions de la réouverture des établissements d'enseignement français au Liban

RAPPORT À SON EXCELLENCE MONSIEUR BRUNO FOUCHER, AMBASSADEUR DE FRANCE

3 mai 2020

Rédacteur

Henri de ROHAN-CSERMAK
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Conseiller adjoint de coopération et d'action culturelle
chargé de l'enseignement français

Fiche de synthèse

En réponse à la demande formulée par le Département dans sa NDI du 21 avril 2020, on peut conclure à la faisabilité de la réouverture des établissements d'enseignement français selon le calendrier annoncé par le gouvernement libanais pour la reprise des cours.

Les conditions à poser découlent des principes posés par les protocoles sanitaires définis, d'une part, par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, d'autre part par les organismes internationaux, tout en les adaptant aux contraintes particulières des établissements de notre réseau libanais.

Elles répondent à quatre questions :

1. Faut-il rouvrir tout l'établissement à tous les élèves ? Non :

- laisser à la discrétion des chefs d'établissement, après réunion du CHSCT et du Conseil d'établissement, la réouverture des petite et moyenne sections de maternelle ;
- n'accepter que 10 élèves par salle de classe en grande section et en cours préparatoire, les classes pouvant être dédoublés en fonction des locaux et si des enseignants travaillent en tandem ;
- diviser les classes du CE₁ à la Terminale en groupes n'excédant pas 15 élèves par salle ;
- veiller à l'espacement des bureaux pour que les élèves soient toujours distants d'un mètre les uns des autres ;
- interdire aux élèves les espaces de restauration, de documentation, d'éducation physique et d'enseignements artistiques, sauf exception ;
- n'admettre dans l'établissement aucun élève ou adulte malade ou vulnérable ; si un élève ou un agent présente un symptôme, il doit être aussitôt isolé.

2. Faut-il reprendre l'emploi du temps d'avant le confinement ? Non :

- échelonner les heures de début et de fin des cours ;
- réduire le temps scolaire présentiel à quatre heures journalières pour le premier degré, cinq pour le second ;
- ne réserver qu'une seule pause journalière, à prendre dans la salle de classe, ou en cours de récréation si – et seulement si – des dispositions peuvent être prises pour que les groupes ne se rencontrent ni ne se croisent ;
- ne pas reprendre, jusqu'à nouvel ordre, les cours d'EPS et les activités sportives ;
- réserver les cours de musique et d'arts plastiques aux élèves de Terminale inscrits en spécialité de série L et à ceux de Première qui ne poursuivront pas ces enseignements en Terminale.

3. Quelles précautions prendre à l'intérieur de l'établissement ?

- désinfecter régulièrement, nettoyer soigneusement et chaque jour tout l'établissement, y compris le mobilier, les poignées de porte, les rampes ; désinfecter tous les jours les jouets en plastique et les objets manipulés par les élèves ;
- mettre sous clef les jouets collectifs dans les petits niveaux, et tout objet habituellement partagé ;
- à chaque entrée et chaque sortie de l'établissement : vérification des masques, désinfection des mains, prise de température ;
- établir des parcours qui évitent au maximum le croisement entre groupes d'élèves ;
- fournir des masques à tout le personnel, constituer une réserve de masques pour les élèves ;
- vérifier tous les points d'eau et les équiper en savon, équiper toutes les salles en solution hydro-alcoolique ;
- changer les filtres de l'air conditionné avant la réouverture ;
- se laver les mains à chaque échange de matériel, après chaque toux ou éternuement, après chaque passage aux toilettes ;
- prohiber l'usage des gants de latex.

4. Comment assurer l'adhésion de la communauté éducative ?

- élaborer une signalétique au sol et en l'air pour matérialiser les parcours et les sens de circulation ;
- placarder à espaces réguliers, ainsi que dans chaque salle, des documents rappelant graphiquement les consignes de l'établissement, les gestes-barrières, le bon usage du masque, le lavement correct des mains ;
- réunir le CHSCT et le conseil d'établissement ;
- informer les parents de chaque classe par téléconférence avec le maître ou le professeur principal ;
- prévoir une pré-rentrée en présence du médecin scolaire ;
- échanger avec les élèves, les écouter et les informer dans des termes adaptés à leur niveau et à leur état d'esprit, sans les submerger ;
- responsabiliser les délégués et les représentants des élèves.

Table des matières

I	Objet et méthodologie	4
1.1	<i>Le cadre: une saisine des chefs de poste.....</i>	4
1.2	<i>Une nécessaire adaptation du protocole français</i>	4
1.3	<i>Une démarche de concertation.....</i>	5
2	Contexte et problématiques.....	5
2.1	<i>Des préoccupations parfois divergentes</i>	5
2.2	<i>La distanciation, difficile clé de voûte du système.....</i>	6
2.3	<i>Envisager tous les aspects de la vie à l'école.....</i>	6
3	Un espace contraint, une présence des élèves qui doit être contingentée.....	7
3.1	<i>Alterner par demi-groupes ou par tiers-groupes</i>	7
3.2	<i>Gérer les espaces.....</i>	7
3.3	<i>Interdire l'espace scolaire aux personnes vulnérables ou non essentielles.....</i>	8
4	Un temps scolaire aménagé.....	8
4.1	<i>Limitier au maximum les risques d'interaction</i>	8
4.2	<i>Résoudre le problème des récréations</i>	9
4.3	<i>Alléger le temps scolaire, une nécessité.....</i>	9
5	Des mesures-barrières qui s'imposeront à tous	10
5.1	<i>Établir un protocole rigoureux d'accès à l'établissement.....</i>	10
5.2	<i>Créer un milieu aseptique.....</i>	10
5.3	<i>User (ou non) des gants, masques et climatiseurs</i>	11
6	La communication, partie prenante de la prévention.....	12
6.1	<i>Expliciter, matérialiser, afficher.....</i>	12
6.2	<i>Associer la communauté éducative à la démarche sanitaire.....</i>	12
6.3	<i>Construire une pédagogie dans le cadre du parcours santé des élèves.....</i>	12
	Annexe 1 : modalités des épreuves orales du baccalauréat	14
	Annexe 2 : personnalités consultées	16

I Objet et méthodologie

I.1 Le cadre : une saisine des chefs de poste

Par la NDI-2020-0181926 du 21 avril 2020, le Département a sollicité les chefs de poste en leur demandant d'étudier « en opportunité et en faisabilité » la réouverture des établissements d'enseignement français, particulièrement à gestion directe et conventionnés, aux dates fixées par les autorités locales, et d'émettre un avis sur les conditions à poser à cette réouverture.

Le Département proposait aux COCAC une méthodologie incluant la consultation des équipes de direction des établissements d'enseignement français.

Les deux premiers pays à répondre ont été Israël et l'Allemagne, où l'ouverture de certains établissements est imminente.

I.2 Entre la France et le Liban, une nécessaire adaptation

À la suite de l'intervention du Premier ministre devant la représentation nationale précisant le calendrier français de réouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a publié, aujourd'hui 3 mai, un *Protocole sanitaire* sous-titré *Guide relatif à la réouverture des écoles maternelles et élémentaires*, et dont la version projet a circulé dès le 29 avril. Ce protocole ne s'adresse qu'au premier degré.

Au Liban, la réouverture a été annoncée le 25 avril 2020 par le Premier Ministre monsieur Hassane Diab selon l'échéancier suivant :

- 11 mai : garderies (≤ 3 ans) ;
- 25 mai : classes à examen (3^e et Terminale) ;
- 8 juin : totalité des niveaux restants.

Bien que suivant à peu près le rythme français, elle en diffère sur trois points :

- elle est beaucoup moins progressive ;
- elle ne repose pas sur le volontariat ;
- elle privilégie les niveaux à examen, car il est toujours prévu une validation du brevet et du baccalauréat libanais par des épreuves terminales – comme l'a réaffirmé par la suite le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur monsieur Tarek Majzoub.

Les établissements d'enseignement français au Liban étant tous de droit libanais, ils n'ont d'autre choix que de se soumettre au calendrier officiel du pays, qui comporte encore une incertitude sur la date de fin de la période scolaire : celle-ci pourrait déborder sur le mois de juillet, en fonction de la date définitive des épreuves terminales des examens nationaux, qui sont maintenues.

L'afflux massif d'élèves prévisible le 8 juin, qui comprendra tous les niveaux de la maternelle à la Première à l'exception de la 3^e, dissuade de diffuser purement et simplement le *Protocole sanitaire* français, mais encourage plutôt à proposer aux établissements conventionnés et partenaires des modalités de réouverture qui adaptent les recommandations françaises au contexte libanais : semaines lourdes, cours très concentrés sur les débuts de journée, salles de classe et cours de récréation souvent plus exigües qu'en France – surtout dans les établissements partenaires.

1.3 Une démarche de concertation

De sorte à fonder ces préconisations sur les constatations, interrogations et recommandations du terrain, ont été auditionnés :

- les proviseurs des sept établissements conventionnés du Liban ;
- les organisations représentatives des personnels de droit français au Liban ;
- les médecins-conseils des établissements conventionnés, auxquels se sont joints, à ma demande, le LC Gaël Mailfert et le Dr Madonna Matar, présidente de la Société libanaise des maladies infectieuses et de l'antibiothérapie ;
- les présidents des comités de parents d'élèves des établissements conventionnés.

Ont été consultés :

- le *Protocole sanitaire ; guide relatif à la réouverture des écoles maternelles et élémentaires* du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (3 mai 2020) ;
- les *Messages clés et actions pour la prévention et le contrôle de la COVID-19 dans les écoles* publiés conjointement par l'UNICEF, l'OMS et l'IFRC (mars 2020) ;
- les *Interim Guidances* de l'OMS :
 - o *Water, Sanitation, Hygiene, and Waste Management for the COVID-19 virus* (19 mars 2020) ;
 - o *Advice on the Use of Masks in the Context of COVID-19* (6 avril 2020).

2 Contexte et problématiques

2.1 Des préoccupations parfois divergentes

Si chacun convient, comme une pétition de principe, que la priorité absolue doit être la santé des élèves et des personnels enseignants ou autres, des intérêts divergents se sont exprimés lors des consultations.

Certains souhaitent une réouverture rapide : les établissements pour pouvoir justifier l'appel aux écolages du troisième trimestre, quand du côté des familles l'heure est plutôt à la contestation du bien-fondé des frais de scolarité ; les parents des élèves de Première, dont l'épreuve anticipée orale de français est maintenue ; certains parents pour qui la présence des enfants à la maison représente une contrainte. À l'inverse, nombre de parents demandent une ouverture plus tardive, voire reportée à la rentrée de septembre, avec une suppression des examens libanais, qui seraient automatiquement validés, et une gratuité du troisième trimestre.

Les enseignants, quant à eux, expriment depuis plusieurs semaines une intense fatigue. La généralisation du télé-enseignement a représenté pour eux un énorme investissement en temps et en énergie qui s'est doublée, pour ceux qui exercent dans les six lycées de la Mission Laïque Française, d'une suppression *de facto* de leurs congés de Pâques, du fait d'une décision unilatérale de changement de calendrier de la part de la MLF, décision non suivie par l'AEFE. Or, leur attention va être particulièrement sollicitée pour le respect des précautions et des gestes-barrières, dont leur incombera la responsabilité concrète dans l'enceinte de la salle de classe.

2.2 La distanciation, difficile clé de voûte du système

La sécurité sanitaire des élèves et du personnel va reposer sur le respect de ces gestes-barrières, et notamment de la distanciation physique, premier principe du *Protocole sanitaire* et condition essentielle de cette sécurité d'après les médecins et les documents consultés.

C'est aussi ce point qui suscite le plus d'interrogations sur la faisabilité de la réouverture. Parmi les nombreuses questions débattues lors des consultations, les plus récurrentes, liées à la distanciation, sont :

- peut-on faire appliquer cette distanciation chez les tout petits ?
- peut-on adapter les préconisations françaises sur le nombre d'élèves par classe et les flux d'élèves à des établissements libanais dont la configuration spatiale est tout autre ?
- peut-on assurer à la fois un enseignement en présence de l'enseignement et à distance pour les élèves non présents ?

2.3 Envisager tous les aspects de la vie à l'école

D'autres questions se sont fait jour qui portent non seulement sur la salle de classe mais sur toutes les circonstances susceptibles de se présenter aux élèves et aux enseignants dans l'enceinte scolaire, notamment :

- les mesures à prendre à l'entrée et à la sortie de l'établissement ;
- les flux d'élèves ;
- le rythme scolaire ;
- la protection et les consommables qui y contribuent (masques, solutés hydro-alcoolique...) ;
- les contraintes de faisabilité et de fréquence du lavage des mains ;
- l'accès et l'usage des sanitaires.

Les recommandations qui suivent chaque chapitre veulent répondre à ces interrogations sur la base des cinq principes ainsi édictés par le *Protocole sanitaire* français :

- le maintien de la distanciation physique ;
- l'application des gestes-barrières ;
- la limitation du brassage des élèves ;
- l'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels ;
- l'information, la communication et la formation.

La vie scolaire, notamment les CPE, sera très responsabilisée et donc exposée ; les établissements conventionnés bénéficieront, de ce point de vue, d'une vraie supériorité sur la plupart des établissements partenaires qui – sauf exceptions d'autant plus remarquables – peinent ou rechignent à structurer et à responsabiliser de vraies équipes de vie scolaire.

Certaines applications de ces principes resteront indépendantes de toute recommandation que pourrait adresser le poste diplomatique, parce qu'elles relèvent entièrement des décisions du pays. Ainsi, dans les transports scolaires, la règle de bon sens qui consisterait à n'utiliser qu'un siège sur deux, à l'instar des consignes françaises, se heurte-t-elle pour l'instant à celle édictée par les autorités, qui limite à 10 passagers un autobus, quelle que soit sa taille.

3 Un espace contraint, une présence des élèves qui doit être contingentée

3.1 Alternier par demi-groupes ou par tiers-groupes

La présence des élèves est contrainte conjointement par la règle de distanciation physique d'un mètre et par la contenance des salles de classe au Liban, nettement plus petites que les françaises – contrainte encore renforcée au lycée Abdel Kader, qui se trouve cette année dans des locaux provisoires et exigus.

Les chefs d'établissement sont formels : pour ces raisons, une rentrée générale est inenvisageable dans les établissements de notre réseau libanais. Pour préserver la distanciation physique d'un mètre entre les élèves assis à leur bureau, il ne devra jamais y avoir plus de **15 élèves par classe**, ce qui obligera à des dédoublements de classes. La rareté des salles d'étude et l'absence de vrais assistants d'éducation à la française empêche de prévoir qu'on puisse y mettre des élèves sans professeur : ainsi, les élèves qui ne font pas partie des demi-groupes présents en cours devront rester à la maison.

La surveillance des élèves de maternelle et de CP sera doublement contraignante, puisqu'elle comportera non seulement le respect d'une distanciation qu'ils ne sont pas en âge de comprendre et qui est contraire à leur besoin de socialisation, mais aussi, pour éviter tout risque d'infection, l'interdiction des jeux collectifs et l'encadrement des lavages de mains. Ainsi, **pour les niveaux inférieurs au CEI**, 15 élèves constitueront un nombre trop important pour un seul professeur, qui ne pourra les surveiller tous. Il est donc conseillé de limiter chaque groupe à **10 élèves par salle** et par enseignant, certaines classes pouvant monter à 15 lorsqu'il y a deux enseignants en tandem, ce qui arrive en maternelle, voire parfois en cours préparatoire, et selon l'organisation de l'espace.

3.2 Gérer, libérer, prohiber des espaces

Les petite et moyenne section de maternelle courent les plus grands risques. Le masque est inenvisageable pour des élèves de cet âge. Il doit être en revanche exigé pour leurs enseignants. Ceux-ci ont pourtant attiré l'attention sur les inconvénients du masque. Le masque, d'après eux, peut effaroucher des élèves aussi jeunes, nuire à l'apprentissage de la prononciation française et plus généralement au travail pédagogique : en PS et MS en effet, les expressions du visage du professeur, les mimiques, jouent un rôle non négligeable. Ces tout petits auront aussi le plus de mal à comprendre les règles de distanciation, qui peuvent les perturber. Si les parents peuvent les garder à la maison, il peut donc apparaître préférable aux chefs d'établissement de ne pas les faire venir en classe, ce qui libérera des espaces pour dédoubler des GS ou CP. Cette décision peut leur appartenir après consultation de la communauté éducative.

D'autre part, pour éviter la perte de contrôle dans certains espaces où la promiscuité apparaît inévitable, il est recommandé de condamner les espaces de restauration, ainsi que les espaces sportifs et, sauf exception (cf. *infra*), les salles de musique, de théâtre, de danse et d'arts plastiques.

De même, l'accès du CDI et des espaces de documentation doit être interdit aux élèves. Le prêt de livres ou de documents pourra se faire sur commande. Les professeurs documentalistes en assureront la livraison aux élèves dans les salles de classe.

3.3 Interdire l'espace scolaire aux personnes vulnérables ou non essentielles

Les médecins recommandent d'interdire l'accès aux locaux à tout élève ou agent :

- soit qui présente le moindre symptôme de la COVID-19 ;
- soit qui se sait ou que ses parents savent malade ;
- soit qui présente la moindre vulnérabilité à la maladie, du fait d'une immunodéficiência ou d'une immunosuppression (par exemple médicamenteuse), ou encore d'une précédente maladie respiratoire ou pulmonaire ayant pu affaiblir les défenses de l'organisme.

Il est possible d'exiger un certificat médical s'il était besoin de s'en assurer.

Les élèves admis en classe et qui présenteraient un symptôme, par exemple une toux ou une sensation de fièvre, doivent être aussitôt amenés à l'infirmerie ; leurs parents doivent venir les chercher immédiatement.

Enfin, nul autre que les élèves ou les agents nécessaires à la marche de l'établissement ne devrait y être admis, en particulier les parents, ou les professeurs hors temps de service devant élèves.

Recommandations :

- *déconseiller la réouverture des petite et moyenne sections de maternelle, mais la laisser néanmoins à la discrétion des chefs d'établissement, après réunion du CHSCT et du Conseil d'établissement ;*
- *limiter à 10 élèves par salle de classe pour la grande section et le cours préparatoire, les classes pouvant être dédoublés en fonction des locaux et si des enseignants travaillent en tandem ;*
- *diviser les classes du CE1 à la Terminale en groupes n'excédant pas 15 élèves par salle ;*
- *interdire aux élèves les espaces de restauration, de documentation, d'éducation physique et d'enseignements artistiques ;*
- *n'admettre dans l'établissement aucun élève ou adulte malade ou vulnérable ; si un élève ou un agent présente un symptôme, il doit être aussitôt isolé.*

4 Un temps scolaire aménagé

4.1 Limiter au maximum les risques d'interaction

Le Protocole sanitaire du MENJ, comme les recommandations conjointes de l'UNICEF, de l'OMS et de l'IFRC, attire l'attention sur le risque sanitaire provoqué par les rassemblements et les circulations d'élèves. C'est le principe de « limitation du brassage ».

Ce risque survient principalement :

- à l'entrée et à la sortie de l'établissement, aux heures de début et de fin de cours ;
- lors des inter-cours ;
- lors des récréations ;
- dans les espaces fermés, notamment les espaces de restauration, d'éducation physique et de documentation.

Être en mesure de minimiser le brassage est une condition indispensable à la réouverture des établissements. Pour éviter les cohues à l'entrée et à la sortie de l'établissement, L'UNICEF et l'OMS

préconisent l'étalement des heures de début et de fin de cours. On reviendra plus loin sur les problématiques de circulation.

4.2 Résoudre le problème des récréations

Le MENJ, quant à lui, recommande de restreindre l'accès aux cours de récréation à une classe à la fois, voire de prendre les récréations à l'intérieur des salles de classe ; certains médecins scolaires et enseignants consultés envisagent même la suppression pure et simple des récréations.

Si cette dernière solution peut s'avérer trop radicale pour le bien-être des élèves – notamment des plus jeunes – l'étalement théorique de l'accès aux cours de récréation ne peut suffire à garantir que des classes, fussent-elles réduites à 15 élèves, ne se rencontrent pas dans les couloirs. Il vaut mieux, par conséquent, privilégier des pauses brèves à l'intérieur de la classe. Cependant, dans le système libanais de journée continue, il sera difficile d'assurer les rythmes scolaires habituels, de six à sept heures d'affilée, sans véritable coupure ; d'autant que, dans cette organisation, les récréations incluent les temps de restauration, notamment aux « kiosques » où nombre d'élèves se fournissent en nourriture et qui, à l'évidence, doivent demeurer fermés.

4.3 Alléger le temps scolaire, une nécessité

Un allègement du temps scolaire est donc souhaitable. L'inspectrice de l'éducation nationale en résidence concorde avec les représentants du personnel et les médecins pour recommander, autant que possible, une présence des élèves réduite à quatre heures pour le premier degré et cinq heures pour le second degré, période coupée par une seule véritable récréation. Les chefs d'établissement, en fonction de la configuration des bâtiments, du nombre et de la dimension des cours de récréation, jugeront après consultation des CHSCT de l'opportunité de laisser un accès étalé à ces dernières, ou de cantonner la récréation à la salle de classe.

Ce temps réduit d'enseignement présentiel dégagera des heures d'enseignement soit pour assouplir l'alternance des demi-groupes, soit pour de l'enseignement à distance. **Les modalités de ce nouvel enseignement à distance, en alternance avec le présentiel, doivent être négociées avec les enseignants, dans le cadre de leurs obligations légales et réglementaires de service.** En effet, si les professeurs ont prouvé tout au long de cette année scolaire, perturbée dès l'automne par les événements politiques, à quel point ils étaient engagés dans la réussite de leurs élèves, il est inenvisageable d'attendre d'eux qu'ils reprennent des cours en présence des élèves tout en conservant le même enseignement à distance que durant le confinement, qui à lui seul représente un travail à temps plein.

Tant pour la réduction des heures d'enseignement présentiel que pour les raisons de locaux énoncées *supra*, il est malheureusement préférable de reporter à la rentrée de septembre 2020 la reprise des cours d'EPS, de théâtre, de danse, d'éducation musicale et d'arts plastiques, sauf pour les élèves de Terminale ayant choisi l'une de ces deux dernières spécialités en série L et ceux de Première qui ne les poursuivraient pas en Terminale.

Recommandations :

- échelonner les heures de début et de fin des cours ;
- réduire du temps scolaire présentiel à quatre heures journalières pour le premier degré, cinq pour le second ;

- une seule pause entre deux plages de deux heures, à prendre dans la salle de classe, ou en cours de récréation si, et seulement si, des dispositions peuvent être prises pour que deux groupes ne se rencontrent ni ne se croisent ;
- ne pas reprendre, jusqu'à nouvel ordre, les cours d'EPS et les activités sportives ;
- réserver les cours de musique et d'arts plastiques, aux élèves de Terminale inscrits en spécialité de série L et à ceux de Première qui ne poursuivront pas ces enseignements en Terminale.

5 Des mesures-barrières qui s'imposeront à tous

5.1 Établir un protocole rigoureux d'accès à l'établissement

Beaucoup d'inquiétude s'est manifestée de la part des représentants du personnel sur le matériel nécessaire et les gestes-barrières à mettre en place, tant pour les élèves que pour l'ensemble des agents.

Le premier défi auquel est confronté l'établissement est la transition avec le monde extérieur. Un protocole rigoureux est nécessaire à l'entrée et à la sortie de l'établissement. Celui-ci a été clairement déterminé par les médecins :

- vérification des masques, que tout professeur devra porter, et tout élève à partir du CMI ;
- prise de température ;
- désinfection des mains avec une solution hydro-alcoolique.

Il conviendra de veiller à ce que le respect de ce protocole, avec lequel nul ne pourra transiger, ne provoque pas de cohue. Pour ce faire, le Protocole sanitaire conseille d'établir un sens unique de circulation marqué par une signalétique adaptée (cf. *infra* § 6.1), d'utiliser plusieurs accès, et d'échelonner les heures d'arrivée et de départ des élèves (cf. *supra* § 3.1).

5.2 Créer un milieu aseptique

Les *Messages clés et actions...* de l'UNICEF et de l'OMS mentionnent la désinfection complète des locaux au moins une fois par jour. Ceux-ci, au Liban, ont été régulièrement nettoyés à l'aide de solutions détergentes. Ce nettoyage soigneux, d'après les médecins consultés, suffit pour assurer la prévention contre le virus. Il sera néanmoins préférable, ne fût-ce que pour rassurer les parents et les personnels, de procéder à des désinfections régulières des locaux, l'idéal étant de se rapprocher autant que possible d'un milieu aseptique.

La désinfection est plus importante pour les équipements avec lesquels les élèves seront en contact. Les jeux collectifs, pour cette raison, sont exclus en maternelle. Le matériel ludique sera désinfecté avant ouverture des établissements, puis réparti entre les élèves, chaque élève ayant son propre carton de jeux. Ceux-ci devront être désinfectés chaque jour. Surtout, à défaut de pouvoir interdire tout matériel scolaire venant de l'extérieur, il est indispensable d'éviter toute circulation de ce matériel (stylos, papier...) entre les élèves, comme avec le professeur.

Dès lors qu'il y a eu échange, le lavage de mains est indispensable. Ce lavage des mains est, d'après les médecins, le plus important des gestes-barrières avec la distanciation physique. Si cette dernière est absolument respectée et que la salle est propre, se laver les mains n'est indispensable qu'à l'entrée de la classe puis entre chaque cours, et enfin à la sortie de la classe. Il serait, dans l'absolu,

préférable que ce lavage se fit à l'eau et au savon, ce qui pose d'autres problèmes, dans la majorité des salles où il n'y a pas de point d'eau : il faut aller aux toilettes et en revenir, ce qui, pour les plus petits, peut difficilement se faire sans encadrement adulte. Il sera donc préférable que chaque élève vienne à l'école pourvu de son soluté hydro-alcoolique, et qu'il y en ait à disposition dans chaque salle. Il sera essentiel de préciser la nature des solutés recommandés et d'interdire explicitement l'alcool à 90° ou 95°, inefficace et nocif pour les mains.

5.3 User (ou non) des gants, masques et climatiseurs

Les gants n'ont, de l'avis des médecins appuyé sur des études récentes, aucune utilité, et peuvent même s'avérer dangereux parce qu'ils sont susceptibles, plus que la peau, de véhiculer le virus et qu'ils procurent un faux sentiment de sécurité, favorisant ainsi la négligence des gestes-barrières.

En revanche, les masques sont, comme dit plus haut, indispensables. Chaque élève devra en avoir au moins deux pendant sa présence à l'école ; des réserves devront être préparées à l'entrée de l'établissement et dans les classes pour pallier un oubli ou pour un remplacement en cas de toux ou d'éternuement. Il revient à l'établissement de fournir les masques à son personnel en quantités suffisantes.

N.B. Les masques chirurgicaux sont efficaces dans la limite de trois heures, sauf s'ils sont imbibés (toux ou éternuement). Les masques textiles doublés sont également admissibles. Il faut en revanche se méfier des masques N95, qui ne sont pas recommandés.

Les dates prévues de la réouverture coïncidant avec l'arrivée des beaux jours, une inquiétude s'est exprimée sur l'usage de la climatisation : une étude scientifique conclurait à un risque de contamination par l'air conditionné. Tout au contraire, l'UNICEF et l'OMS vont jusqu'à recommander d'utiliser la climatisation pour renouveler l'air des espaces fermés. Qui croire ? Le risque, d'après les médecins consultés – dont deux connaissent bien l'étude en question – existe potentiellement mais reste théorique, et la contamination par la climatisation non prouvée : la seule étude sérieuse aurait été menée sur des patents asthmatiques en milieu médicalisé, et d'autres constatations faites dans des conditions non scientifiques, de contaminations dans une salle de restaurant ou une chambre d'hôtel, n'ont pu exclure que d'autres causes aient pu survenir. L'ouverture des fenêtres serait donc, dans l'absolu, préférable, car il est judicieux d'aérer autant que possible ; mais les médecins estiment que l'air climatisé, si l'on prend soin de changer les filtres, ne présente pas de danger.

Recommandations :

- *désinfecter régulièrement, nettoyer soigneusement et chaque jour tout l'établissement, y compris le mobilier ; désinfecter tous les jours les jouets en plastique et tout objet manipulé par les élèves ;*
- *à chaque entrée et chaque sortie de l'établissement : vérification des masques, désinfection des mains, prise de température ;*
- *mettre sous clef les jeux collectifs dans les petits niveaux ;*
- *fournir des masques à tout le personnel, constituer une réserve de masques pour les élèves ;*
- *vérifier tous les points d'eau et les équiper en savon, équiper toutes les salles en soluté hydro-alcoolique ;*
- *changer les filtres de l'air conditionné avant la réouverture ;*
- *se laver les mains à chaque échange de matériel, après chaque toux ou éternuement, après chaque passage aux toilettes ;*
- *prohiber l'usage des gants de latex.*

6 La communication, partie prenante de la prévention

6.1 Expliciter, matérialiser, afficher

Les élèves, en revenant dans leur établissement, auront l'instinct de reprendre leurs habitudes d'avant confinement. Or, non seulement leurs horaires vont être bouleversés, mais même leurs repères géographiques et sociaux : parcours peut-être différents de leurs habitudes, sens de circulation imposé dans les couloirs, distanciation physique dès l'arrivée à l'établissement. Il est donc essentiel de matérialiser par une signalétique adaptée aussi simple, intuitive et visible que possible, les parcours imposés avec leur sens de circulation, et les distances de rigueur dès lors que les élèves devront rester statiques, par exemple à l'entrée de l'établissement.

L'organisation de l'accès à l'établissement et de la sortie de celui-ci, de même que le protocole sanitaire imposé, devront être explicités aux parents à l'aide de plans et de schémas, par des envois électroniques préalables à la réouverture de l'établissement, en même temps que l'emploi du temps précis de leur enfant selon le groupe où il aura été affecté.

Enfin, les gestes-barrières devront être rappelés par affichage à espaces réguliers dans les couloirs et les salles de l'établissement, ainsi que dans les toilettes. Au-dessus des lavabos sera rappelée la bonne manière de se laver les mains. On placardera aussi des documents (par exemple ceux du ministère libanais de la santé publique) sur le pourquoi des masques et leur bon usage.

Les établissements pourvus d'écrans d'information devront les mobiliser pour diffuser sous forme d'infographies les consignes et les gestes-barrières.

6.2 Associer la communauté éducative à la démarche sanitaire

La santé des élèves se fondera sur la compréhension et l'acceptation par les adultes des protocoles et consignes mis en place. Une information et même une formation des parents sera nécessaire, sur certains points qui peuvent susciter des questions, voire des oppositions de leur part, comme l'interdiction des gants ou de l'alcool pur.

On peut recommander une démarche en trois points :

- réunion du CHSCT et du conseil d'établissement pour discuter des modalités de la réouverture et de la mise en place des consignes ;
- réunion virtuelle des parents, classe par classe, sous l'égide du professeur principal qui répercute celles-ci ;
- avant chacune des deux rentrées (25 mai-8 juin), une demi-journée à une journée de pré-rentrée, avec intervention du médecin scolaire devant les professeurs pour répondre aux interrogations de ceux-ci et préciser tous les protocoles.

6.3 Construire une pédagogie dans le cadre du parcours santé des élèves

Quelle que soit le niveau du groupe qui leur est confié et, pour le second degré, leur discipline, chaque professeur aura pour mission première de construire les bons réflexes chez leurs élèves. Les explications devront être adaptées au niveau des élèves, depuis l'apprentissage du lavement des mains en maternelle à l'aide de la chanson et du mime, jusqu'à l'explication aux lycéens de l'état des savoirs et des recherches sur le SARS-CoV-2.

Toutes les publications insistent sur la nécessité de laisser les élèves exprimer leur état d'esprit, leurs questionnements, leurs inquiétudes, voire leurs angoisses ou leurs peurs. Les fiches incluses dans les *Messages clés et actions* de l'UNICEF/OMS donnent des pistes et des conseils utiles et de bon sens, tant aux parents et aux éducateurs qu'aux élèves eux-mêmes, non seulement pour une information nécessaire mais aussi pour éviter les phénomènes de stigmatisation, voire de harcèlement.

Aujourd'hui, les élèves se forment entre pairs : il est donc recommandé d'associer autant que possible les CVL et CVC à l'information de leurs camarades, voire à l'organisation de la réouverture : leurs remarques serviront à évaluer les besoins des élèves, surtout pour le cycle terminal, et à trouver le bon équilibre entre le présentiel et le distanciel.

Ainsi ce moment difficile pourra-t-il bénéficier aussi bien au parcours santé qu'au parcours citoyen des élèves.

Recommandations :

- *une fois les parcours et les sens de circulation définis, élaborer une signalétique au sol et en l'air ;*
- *placarder à espaces réguliers, ainsi que dans les salles, des documents rappelant graphiquement les consignes de l'établissement, les gestes-barrières, le bon usage du masque, le lavement correct des mains ;*
- *réunir le CHSCT et le conseil d'établissement ;*
- *informer les parents de chaque classe par téléconférence avec le professeur des écoles ou le professeur principal ;*
- *prévoir une pré-rentrée en présence du médecin scolaire ;*
- *échanger avec les élèves, les écouter et les informer dans des termes adaptés à leur niveau et à leur état d'esprit, sans les submerger ;*
- *responsabiliser les délégués et les représentants des élèves.*

Annexe I : modalités pratiques des épreuves orales du baccalauréat

1. Un périmètre encore incertain

Le 3 avril, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a annoncé la validation des examens français au contrôle continu, tout en réservant un passage d'épreuves terminales aux candidats individuels lors de la session de septembre. Les effectifs des candidats individuels, qui comprennent ceux présentés par les établissements partiellement ou non homologués, représentent pour le Liban plus de 400 élèves. Devant les difficultés que présenterait l'organisation de l'examen pour un tel contingent, le poste a sollicité une mesure dérogatoire autorisant ces candidats à valider leur examen par le contrôle continu (NDI-2020-0171557). Cette demande est en attente de réponse.

Le ministre a également annoncé le maintien des épreuves orales anticipées de français pour la session 2021 du baccalauréat, qui vont concerner au Liban 2884 candidats. Ce poste a proposé au gouvernement libanais une modification du calendrier des examens, de sorte à repousser d'une semaine ces épreuves, qui se dérouleraient donc du 22 au 27 juin. Là encore, nous ne savons pas si ces dates concerneront aussi les candidats à statut individuel, comme ce devait initialement être le cas.

Néanmoins, il convient de se préparer à l'organisation de ces épreuves dans le respect des règles sanitaires citées plus haut, notamment de la distanciation physique et des gestes-barrières.

Le diplôme national du brevet (DNB) concerne quant à lui 434 élèves pour cette session au Liban, tous inscrits dans des établissements du réseau. La suppression annoncée de l'épreuve orale lève tout problème sanitaire, l'ensemble du diplôme étant dès lors validé par le contrôle continu.

Des réponses sont en revanche attendues pour les 20 candidats du lycée d'Alep (Syrie), qui ont le statut de candidats individuels.

2. Une organisation adaptée

Habituellement, les épreuves anticipées se déroulent concurremment avec les épreuves terminales du baccalauréat, ce qui limite les centres d'examen à cinq. Cette session, où les épreuves terminales de la session 2020 sont supprimées, nous permettra de mobiliser tout ou partie des treize centres.

Nous pourrions aussi ajouter au vivier des examinateurs des épreuves anticipées de français les professeurs habituellement retenus par celles de littérature en série L.

Enfin, pour éviter au maximum les interactions entre candidats, les convocations, qui sont d'ordinaire adressées par plages horaires, seront rédigées à l'heure précise de passage du candidat. Nous préconisons qu'elles puissent être envoyées au format électronique, et que le jury en ait un double pour éviter autant que faire se peut les échanges de feuilles de papier dans la salle d'examen.

3. Un passage d'épreuves sécurisé

La préparation et le passage de l'épreuve sont potentiellement des circonstances où le virus peut se communiquer. Les précautions recommandées plus haut dans le corps du rapport devront s'appliquer tout autant en situation d'examen : désinfection journalière des locaux et du mobilier, obligation du port du masque pour candidats et examinateurs, lavement des mains à l'entrée de l'établissement, présence de gel hydro-alcoolique dans les salles de préparation et de passage.

On peut recommander que les candidats préparent l'épreuve et la passent dans des salles distinctes.
Le candidat devra :

- à l'entrée dans la salle d'examen, déposer toutes ses affaires et vider ses poches, en particulier de tout appareil électronique ;
- se désinfecter les mains ;
- se présenter aux examinateurs, qui disposeront déjà de sa convocation sous forme électronique, et leur présenter sa pièce d'identité ;
- émarger ;
- se désinfecter les mains à nouveau.

Muni de son sujet, il passera en salle de préparation, où le bureau affecté à cet usage aura été désinfecté. Il se lavera les mains avant manipulation des feuilles de brouillon et à la fin de la préparation.

Au moment du passage de l'épreuve, la table du candidat et celle du jury devront être espacées au moins de 2 mètres.

La table du candidat sera nettoyée entre chaque passage et le candidat se lavera ou désinfectera les mains avant et après le passage de l'épreuve.

Annexe 2 : personnalités consultées

- Mme Pascale Matéra, inspectrice de l'éducation nationale
- M. Patrick Joseph, directeur régional de la Mission Laïque Française

- Chefs d'établissement :
 - MM. Olivier Gautier, proviseur du Collège Protestant Français, Beyrouth
 - Dominique Javel, proviseur du lycée franco-libanais Nahr Ibrahim
 - Éric Krop, proviseur du lycée franco-libanais Verdun, Beyrouth
 - Philippe Lambert, proviseur du lycée franco-libanais Habbouche, Nabatieh
 - Brice Léthier, proviseur du Grand Lycée Franco-Libanais, Achrafieh, Beyrouth
 - Jean-Michel Maigre, proviseur du lycée Alphonse de Lamartine, Tripoli
 - Daniel Pestourie, proviseur du lycée Abdel Kader, Beyrouth

- Représentants du personnel :
 - Mmes Kinda Al Khani, SNUIPP
 - Frédérique Chauvy, SNES
 - Sandra Pardo, SGEN
 - Sandrine Promeyrat, SNES
 - Nicole Tager, SNUIPP
 - M. Benjamin Léopoldi, SNES

- Représentants du corps médical :
 - Mmes Sandra Abi Akl, médecin-conseil du Collège Protestant Français et du lycée Verdun
 - Rima Antoun, médecin-conseil du lycée Habbouche
 - Madonna Matar, présidente de la Société libanaise des maladies infectieuses
 - Samar Zawdeh, médecin-conseil du lycée Alphonse de Lamartine
 - MM. Chafik El Hoss, médecin-conseil du lycée Abdel Kader
 - Jad Habib, médecin-conseil du Grand Lycée Franco-Libanais
 - Gaël Mailfert, lieutenant-colonel, expert technique international

- Représentants des parents d'élèves :
 - Mmes Dima Chamseddine, présidente du Comité des parents du lycée Abdel Kader
 - Katia Harb, présidente du Comité des parents du lycée Alphonse de Lamartine
 - Mabel Tyan, présidente du Comité des parents du Gran Lycée Franco-Libanais
 - Zeina Younès, présidente du Comité des parents du Collège Protestant Français
 - MM. Rolf Capel, président du Comité des parents du lycée Nahr Ibrahim
 - Maan El Amine, président du Comité des parents du lycée franco-libanais Verdun
 - Mazen Safiya, président du Comité des parents du lycée Habbouche

Documents joints

- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Note diplomatique NDI-2020-0181926, « Procédure de réouverture d'établissements d'enseignement français », 21 avril 2020 ;
- Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, *Protocole sanitaire ; guide relatif à la réouverture des écoles maternelles et élémentaires*, 3 mai 2020 ;
- BENDER Lisa, *Messages clés et actions pour la prévention et le contrôle de la COVID-19 dans les écoles*, UNICEF/OMS/IFRC, mars 2020.